



VB/cf – Div n°5258\_04

Paris, le 6 avril 2020

**PROGRAMME DE VEILLE 2020 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE  
SUR LES SOCIÉTÉS DU SBF 120**

**ALERTE N° 7 CONCERNANT TELEVISION FRANCAISE 1 – TF 1**

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables « exercice des droits de vote » et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

*L'AFG, qui a publié début 2020 la dernière version de son code de gouvernement d'entreprise, « Recommandations sur le gouvernement d'entreprise », alerte, dans le cadre de son programme de veille, sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC s'inscrit dans la politique d'engagement actionnarial des sociétés de gestion.*

✂

**TELEVISION FRANCAISE 1 – TF 1**

**DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : 17 AVRIL 2020**

<b>RESOLUTIONS CONCERNEES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG</b>
--

▪ **RESOLUTION 5 : Approbation des éléments de rémunération ex post**

La société ne fournit pas suffisamment d'indications quant à la mise en œuvre a posteriori des critères de performance conditionnant la part variable du Président directeur général, une proportion élevée (33% de la part variable) reposant sur des critères qualitatifs dont la pondération n'est pas communiquée aux actionnaires.

## Référence

Extrait des recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2020 : Titre II-C 3

*L'AFG demande la transparence sur les montants et sur toutes les formes et bases de calcul des rémunérations individuelles, directes ou indirectes, immédiates ou différées, par la société ou ses filiales, en France et à l'étranger, des dirigeants mandataires sociaux, y compris « stock-options » et actions gratuites (précisant ce qu'il en advient en cas de départ de l'entreprise), tout système de retraite (en précisant si celui-ci est identique à celui des autres cadres du groupe ou spécifique), indemnités de départ, avantages particuliers, ainsi que la rémunération globale versée aux dix personnes les mieux rémunérées exerçant des fonctions de direction. La part variable de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, devrait indiquer clairement les critères sur lesquels elle est établie, comment ils ont été appliqués au cours de l'exercice et si les objectifs personnels ont été atteints.*

## GOUVERNANCE

### 1. Composition du conseil de TÉLÉVISION FRANÇAISE 1 – TF1 (post AG en cas d'adoption des résolutions)

Le conseil d'administration de TÉLÉVISION FRANÇAISE 1 – TF1 comportera, à l'issue de l'assemblée générale 44,4% de membres libres d'intérêts hors représentants des salariés, en conformité avec les recommandations de l'AFG s'agissant d'une société contrôlée (dans l'hypothèse où les résolutions correspondantes seraient acceptées).

Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Autres mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	Nom	Rem
	Gilles Pélisson	PDG	Non-libre d'intérêts	100%	M	62	FR	11	2022	1	1			
	Bouygues représenté par Philippe Marien	Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	88%	M	63	FR	12	2021	1	3	M		
<input checked="" type="checkbox"/>	Olivier Bouygues	Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	63%	M	69	FR	15	2023	1	3			
	Fanny Chabirand	Représentant des salariés	Non-libre d'intérêts	88%	F	43	FR	8	2020	0	1		M	M
	Marie Pic-Paris Allavena		Libre d'intérêts	100%	F	58	MC	1	2022	0	2			
	Olivier Roussat	Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	75%	M	55	FR	11	2022	1	1		M	M
<input checked="" type="checkbox"/>	SCDM représenté par Martin Bouygues	Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	100%	M	67	FR	33	2023	1	1			
	Sophie Talamoni Leveaux	Représentant des salariés	Non-libre d'intérêts	88%	F	55	FR	6	2020	0	1			
	Pascaline Aupepin de Lamothe Dreuzy		Libre d'intérêts	100%	F	61	FR	4	2022	0	2	M	P	P
	Laurence Danon		Libre d'intérêts	100%	F	64	FR	10	2021	0	4	P		
<input checked="" type="checkbox"/>	Catherine Dussart		Libre d'intérêts	100%	F	66	FR	7	2020	0	1		M	M

## 2. Spécificités

- Les fonctions de Président et de Directeur général ne sont pas séparées. La société n'a pas prévu d'introduire dans ses statuts la désignation d'un administrateur référent libre d'intérêts.
- La société ne se conforme pas aux recommandations de l'AFG qui préconisent l'existence de deux comités distincts de rémunération et de sélection.

✂

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jérôme ABISSET